

Dossier de presse

Conférence
du 03/09/2014

La fédération
des métiers de l'Éducation
de la Recherche et de la Culture



Plus forts ensemble !

www.unsa-education.com

SOMMAIRE

ÉDUCATION NATIONALE

fiche n° 1 : **Refondation : une nécessité qui doit aboutir**

fiche n° 2 : **Groupes métiers : aboutir pour tous les corps**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

fiche n° 3 : **Tout reste à faire**

LES ESPÉ

fiche n° 4 : **Les ESPÉ : indispensables leviers de la Refondation**

PERSONNELS

fiche n° 5 : **Rémunération, carrières**

fiche n° 6 : **Résorption de la précarité : des avancées encore trop limitées**

fiche n° 7 : **Santé et sécurité au travail : le chemin est encore long**

JEUNESSE ET SPORTS

fiche n° 8 : **12 ministres en 12 ans**

SOCIÉTÉ

fiche n° 9 : **Agir contre la menace réactionnaire**

fiche n°10 : **Égalité femmes-hommes : de l'importance de poursuivre la lutte contre les stéréotypes du genre dès le plus jeune âge**

fiche n°11 : **Priorité à l'École publique !**

HORS DE FRANCE

fiche n°12 : **L'enseignement français à l'étranger**



Le choix d'un combat positif



ÉDUCATION NATIONALE

Refondation : une nécessité qui doit aboutir

Les mauvais résultats de notre système éducatif rendent indispensable une refondation en profondeur de notre système d'Éducation.

Elle est maintenant inscrite dans la loi. Pour autant, elle peine à se concrétiser, et nous le savons : au-delà des textes, tous les personnels doivent se l'approprier dans chaque école et dans chaque établissement scolaire.

Après de réelles inquiétudes et de vaines polémiques, comme nous le portions à l'UNSA Éducation, la mise en place des nouveaux rythmes va devenir une réalité à cette rentrée. Elle prendra tout son sens dès lors que leurs conceptions et réalisations s'inscrivent dans une volonté de meilleure prise en compte des besoins des enfants et d'une vision globale de l'Éducation pouvant s'inscrire dans la construction de projets éducatifs de territoires.

Le socle commun de compétences, les questions d'évaluation et l'articulation de l'école et du collège, la refonte de l'Éducation prioritaire sont des piliers essentiels de la Refondation.

Le projet de socle commun proposé par le Conseil National des Programmes est très éloigné des attentes des enseignants, des besoins de l'École, des conditions de réussite de tous les élèves. Il s'éloigne de la notion même de compétences et n'articule pas leurs acquisitions avec les modalités d'évaluation. L'UNSA Éducation appelle les enseignants à s'emparer de la consultation qui sera organisée de fin septembre à mi-octobre pour faire de nouvelles propositions cohérentes avec l'exercice de leurs missions et celles de l'École. L'UNSA Éducation demande à la ministre de l'Éducation nationale de charger les services de la DEGESCO d'une réécriture d'un texte définissant le socle commun, base qui devra alors servir à la rédaction des programmes de l'école et du collège.

Globalement, l'UNSA Éducation interpelle la ministre de l'Éducation nationale afin qu'elle s'engage de manière ambitieuse et volontariste pour la poursuite et la réussite de la Refondation de l'Éducation.



Le choix d'un combat positif



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Tout reste à faire

Les choix de regroupements (Comué, associations...), sont désormais connus. Les modalités de rapprochement pour les universités sont décidées, comme le demandait la loi ESR, et largement orientées (par Geneviève Fioraso comme par la CPU) vers la création de communautés d'universités et d'établissements.

Comme, nous n'avons cessé de le dire, l'automatisme entre la taille des établissements et le degré de réussite n'a rien d'évident. Le risque même d'universités à plusieurs vitesses demeure. (Le rapport de France Stratégie sur « la France dans 10 ans », prône la création de 10 universités pluridisciplinaires de dimension internationale, mais ne dit rien des autres et en particulier des « universités de proximité ».)

Demeure donc aujourd'hui en l'état toutes les questions sur l'avenir de notre système d'Enseignement supérieur et de Recherche : celles qui concernent les personnels, celles qui concernent la réussite des étudiants, celles qui concernent la politique de recherche publique.

Pour l'UNSA Éducation, il y a aujourd'hui urgence à mettre en œuvre l'articulation bac - 3/bac + 3 afin d'accompagner la réussite de passage du plus grand nombre de jeunes de la scolarité secondaire à l'enseignement supérieur à un niveau qui reste très éloigné des objectifs de Lisbonne (50% d'une tranche d'âge diplômée de l'Enseignement supérieur qui doit être, à terme, la licence, premier grade dans le cadre du LMD).

Les problèmes économiques et financiers des universités devenues autonomes sont inquiétants. L'UNSA Éducation demande qu'ils reçoivent rapidement des solutions durables. Cette autonomie (« responsabilités et compétences élargies » créée par la loi LRU de 2007) conduit aujourd'hui à « geler » localement, en raison des contraintes de gestion, des emplois attribués nationalement. Cela génère un « double discours » (national/local) et nourrit l'incompréhension voire la désespérance des personnels, toutes catégories confondues.

L'UNSA Éducation revendique la fin d'une politique de recrutement de contractuels en très grand nombre, l'assurance et la sécurisation d'emplois pérennes dans les universités et les établissements de recherche. L'autonomie n'est pas l'indépendance, et les universités, comme opérateurs du service public national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, relèvent bel et bien de la Fonction publique de l'État.

Dans les procédures de recrutement, l'UNSA Éducation rappelle son opposition constante à l'unique droit de veto des présidents d'université.

L'UNSA Éducation considère que les universités doivent développer leur capacité d'inscription dans la formation tout au long de la vie avec un double objectif : une amélioration dynamique des qualifications et compétences ; la correction des inégalités initiales de formation et la promotion professionnelle des salariés. Dans ce cadre, le paysage change avec l'émergence de nouvelles modalités d'offre de formation (« cours en ligne », ouverts ou non). Une nouvelle ingénierie fait émerger de nouveaux besoins : des métiers nouveaux émergent, des plateformes se développent. Une réflexion sur les financements mais aussi l'ingénierie pédagogique sont urgentes parce que l'avenir de l'Enseignement supérieur se dessine aujourd'hui.

Pour le financement de la Recherche, l'UNSA Éducation milite pour une réorientation du crédit impôt recherche vers les PME-PMI dans un partenariat avec les organismes de recherche publics.

Dans les différentes dimensions de la Fonction publique comme dans les entreprises privées, l'UNSA Éducation revendique la reconnaissance du doctorat et la déclinaison rapide de l'objectif affiché par la loi Fioraso si l'on veut qu'elle ne soit pas, sur ce point, un vœu pieux.

LES ESPÉ

Les ESPÉ : indispensables leviers de la Refondation

Enseigner, éduquer, cela s'apprend !

La création des ESPÉ renoue avec cette ambition de former professionnellement et à haut niveau les enseignants et l'ensemble des personnels d'éducation.

L'UNSA Éducation milite pour que leur mise en œuvre et leur développement répondent aux espoirs que leur création a suscités.

Il est impératif qu'une meilleure articulation soit construite entre la formation de terrain et les contenus des apports théoriques, dans la logique d'une alternance intégrative et coopérative.

De même, la formation universitaire garantissant le niveau de maîtrise disciplinaire, les apports de la formation professionnelle doivent être prioritairement axés sur la didactique, la connaissance et la maîtrise de démarches pédagogiques, la connaissance des publics, du système et des politiques éducatifs, la connaissance et la construction de réseaux de partenaires...

Pour l'UNSA Éducation, un statut, une clarification des missions, une stabilisation doivent permettre une reconnaissance des personnels et une pérennisation des équipes exerçant dans les ESPÉ.

Dès la L2, des modules de professionnalisation doivent faciliter la découverte de l'ensemble du champ éducatif et de ces métiers. Les différentes options du master MEF doivent permettre la formation, au-delà des futurs enseignants, d'autres professionnels de l'Éducation (CEPJ, animateurs, éducateurs...).

PERSONNELS

Rémunération, carrières

On ne peut dire qu'il ne s'est rien fait depuis 2012. Au ministère de l'Éducation nationale, les chantiers « métiers » lancés par V. Peillon ont produit des résultats qui ne sont pas mineurs. Les discussions se poursuivent, mais le contexte budgétaire risque d'amener des tensions certaines avec la réduction nouvelle annoncée des enveloppes catégorielles après leur réduction de moitié cette année. Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, le protocole d'entrée en discussion que nous avons signé est resté lettre morte : les remaniements n'auront pas été « aidants », même si Madame Fioraso est restée.

Dans la Fonction publique, le travail conduit prioritairement pour les « mesures d'urgence » de catégorie C, celle des agents les plus modestes, a produit des résultats et réouvert des perspectives de carrières encore très tassées. L'UNSA s'y est fortement engagée - contre l'avis d'organisations qui s'abritent souvent derrière un langage ouvriériste - et elle ne le regrette pas : nous avons assumé notre priorité aux basses rémunérations. Mais, depuis, la situation s'est tendue dans la FP et les négociations « PPCR » sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations vont (enfin !) s'ouvrir... mais sous forte contrainte.

Dans le contexte que nous connaissons, le communiqué du Conseil des ministres du 27 août 2014 précise que « cette modernisation de la gestion de la Fonction publique est aussi nécessaire pour maîtriser les évolutions de la masse salariale grâce à un allongement modéré des carrières, à une meilleure répartition des compétences et à l'allègement des charges de gestion ». La ligne annoncée en juin dernier par le secrétaire d'État au Budget n'a pas été infléchie, tant s'en faut : point d'indice gelé (intention du Gouvernement) jusqu'en 2017. On ne peut rester dans cette situation, au moment où les personnels cumulent l'effet du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 et des annonces de réorganisation qui laissent à penser que, comme dirait Clausewitz, la MAP (modernisation de l'action publique) est la continuation de la RGPP par d'autres discours. Comment mobiliser les personnels dans un contexte de dégradation salariale constante, avec aujourd'hui des fonctionnaires recrutés au bac, à bac+2, bac+3 et souvent plus dont les rémunérations de début de carrière sont talonnées - parfois de très très près - par le SMIC ? La considération due aux personnels ne doit pas seulement se marquer par des paroles, mais par une légitime reconnaissance de leurs responsabilités, de leurs missions et, tout simplement, de leur qualification ?

De manière extrêmement nette, le dernier Baromètre UNSA des métiers de l'Éducation, en juin dernier, a montré que le pouvoir d'achat et les perspectives de carrière étaient des priorités pour nos collègues :

Les 3 priorités (baromètre 2014 UNSA Éducation)			
catégorie	pouvoir d'achat	perspectives	charge de travail
A+	50%	43%	51%
A	62%	41%	42%
B	64%	49%	38%
C	76%	63%	29%
Contractuels	60%	59%	38%
Ensemble	62%	45%	40%

L'UNSA - comme l'UNSA Éducation - a montré par le passé qu'elle était un partenaire pragmatique et, surtout, fiable. Nous avons d'ailleurs, dans notre propre secteur, négocié des corrections d'injustices anciennes (l'accès à la hors-classe pour les professeurs des écoles et les CPE par exemple) en sachant prendre en compte les montées en charge des dispositifs.

Mais nous sommes bien déterminés à faire avancer les choses, à donner des perspectives parce que c'est aussi une nécessité pour le Service public... puisqu'il faut, par des ressources pas seulement morales, de la « ressource humaine ».

PERSONNELS

Résorption de la précarité : des avancées encore trop limitées

La mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet, issue du protocole d'accord « Fonction publique » du 31 mars 2011, signé par l'UNSA) se traduit par l'organisation de concours ou examens professionnels réservés pour résorber l'emploi précaire dans la Fonction publique. Pour rappel, la loi prévoit l'organisation des concours réservés et examens professionnalisés pendant 4 ans (2013 À 2016).

À la fin de l'année 2012, la DGRH du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, évaluait à 12 278 le nombre de personnels non-titulaires pouvant prétendre à la titularisation par le biais de ces concours et examens réservés. Ces collègues relevaient pour 32% du ministère de l'Éducation nationale et 68% de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. On comptait notamment 55% de collègues relevant de catégorie C dans la filière ITRF (personnels techniques). À l'issue de l'année 2013, 2 667 collègues ont été titularisés pour 3 119 postes offerts par le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, les premiers chiffres publiés montrent un important retard dans la mise en place des concours réservés et des examens professionnalisés. L'administration reconnaît elle-même les difficultés à faire ouvrir les concours dans l'Enseignement supérieur et la Recherche. La loi LRU (loi Pécresse de 2007) a, du fait des « responsabilités et compétences élargies » (autonomie administrative et budgétaire) des universités, compliqué cette mise en œuvre et son contrôle par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour les personnels enseignants du ministère de l'Éducation nationale, le problème ne réside pas dans le nombre de postes proposés aux concours mais dans le fait de les pourvoir. Seulement 63% des postes proposés l'ont été à la session 2013. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce chiffre décevant : l'affectation des collègues en dehors de leur académie d'origine, l'inégalité de traitement en termes de préparation au concours et à la rédaction de leur dossier professionnel selon les académies et les disciplines notamment. L'UNSA Éducation demande que les postes non pourvus puissent être reportés sur les prochaines sessions.

L'UNSA a été signataire du « protocole Sauvadet » qui prévoyait une résorption de la précarité pour les « anciens » contractuels sur la base de la reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle. Force est de constater qu'après deux sessions de recrutement, de nombreux collègues, pourtant expérimentés, restent encore sur le côté.

Le récent rapport Gourault/Kaltenbach rappelle que la loi Sauvadet correspond au 15^e plan de résorption des non titulaires depuis 1950. Elle souligne d'ailleurs les risques de reconstitution d'un volant de contractuels important, si, au-delà des mesures règlementaires freinant le recours au contrat, une politique énergique n'est pas conduite en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), assortie d'un effort significatif de formation tout au long de la vie professionnelle des personnels. C'est d'autant plus vrai que l'ingénierie éducative évolue sans doute à grands pas. Cela relève d'une part de choix et de solutions pérennes au niveau de la Fonction publique tout entière et, d'autre part, de politiques ministérielles, académiques voire d'établissements (dans l'Enseignement supérieur et la Recherche) visant à éviter la facilité du recours aux non-titulaires.

PERSONNELS

Santé et sécurité au travail : Le chemin est encore long

Les conditions d'exercice des missions des agents publics, leurs métiers et l'organisation des services ont beaucoup évolué : développement des nouvelles technologies, contraintes budgétaires, réorganisations parfois brutales avec la RGPP... ont conduit à des pertes de repères et une remise en cause du sens du travail.

L'UNSA Éducation participe, avec l'UNSA Fonction publique, à la négociation sur la qualité de vie au travail, au niveau de la Fonction publique. C'est le fruit du travail syndical mené depuis plusieurs années avec notamment l'accord santé au travail de 2009 et l'accord sur la prévention des risques psychosociaux en 2013.

La clef de voûte en est un dialogue social de qualité qui intègre un droit d'expression des agents sur l'ensemble des dimensions de leur vie au travail, sans occulter le rôle des instances représentatives du personnel : comité technique (CT) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). S'agissant des CHSCT, des dysfonctionnements persistent, les situations de souffrance ne doivent pas être niées mais observées dans un contexte collectif. Les représentants des personnels au CHSCT ministériel de l'Éducation nationale ont ainsi obtenu et participé à l'élaboration d'une enquête permettant d'établir un bilan des conditions de mise en œuvre de la réforme STI et de mesurer les conséquences sur la qualité de vie au travail (information, formation et accompagnement des enseignants).

Mais, au-delà d'une meilleure prise en compte de cette dimension dans la gestion des ressources humaines et les relations sociales, on ne peut masquer que les modifications du cadre de travail peuvent s'avérer désastreuses avec des pertes de repères professionnels, une interrogation des agents sur le respect de leur propre technicité comme on l'a vu avec la réforme de l'Administration territoriale de l'État (la Réate) - et notamment la mise en place de « directions interministérielles » où, contrainte budgétaire oblige, la professionnalité des intervenants a été parfois ignorée. C'est le cas aussi dans les universités qui, depuis 2006-2007, entre loi LRU, PRES, assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sans véritable lendemain, l'organisation de regroupements à marche forcée via des Comue, les personnels sont ballotés de réformes en restrictions dues aux « responsabilités et compétences élargies », avec, là aussi, un sentiment croissant de dépossession professionnelle généralisé, des professeurs des universités aux personnels techniques ou administratifs qui n'ont pas d'autre vision que celle d'un chamboule-tout dont ils ne maîtrisent ni les démarches, ni les processus.

Pour éviter la désespérance individuelle, quels que soient les progrès enregistrés sur le thème de la qualité de vie au travail, il est nécessaire que se reconstruisent des espérances collectives fortes permettant de se projeter dans l'avenir et, surtout, d'être et de s'en sentir acteurs.



Le choix d'un combat positif



JEUNESSE ET SPORTS

12 ministres en 12 ans

Le secteur de la Jeunesse et des Sports a connu un parcours erratique depuis 12 ans. 12 ministres et secrétaires d'État se sont succédé et nous en sommes à trois ministres depuis mai 2012.

C'est aussi un secteur qui a payé un très lourd tribut à la RGPP (Réforme générale des politiques publiques) et à la Réate (Réforme de l'administration territoriale), avec la disparition des DDJS (Direction départementale jeunesse et sports) et DRJS (Direction régionale Jeunesse et Sports) devenues DDI (Direction départementale interministérielle) ou DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale).

Ses effectifs ont fondu de plus d'un tiers en 12 ans laissant très peu de moyens pour mener ses missions de Service public. On a pu relever de nombreux cas de souffrance au travail, en particulier dans les DDI, ce qui peut laisser penser que c'est l'organisation administrative elle-même qui est harcelante.

Depuis mai 2012, il y a d'abord eu une longue période de dialogue social difficile avec la ministre de l'époque.

Depuis mars dernier, l'UNSA Éducation a perçu une réelle volonté d'améliorer ce dialogue avec l'arrivée de la nouvelle ministre... La Fédération aura, très bientôt, une prise de contact avec le nouveau ministre.

Ce qui a été obtenu durant l'année écoulée :

La création d'un comité technique ministériel propre qui devrait enfin voir le jour aux prochaines élections de décembre.

Ce qui reste à obtenir :

- La création d'un grand pôle éducatif interministériel avec l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur.
- La sortie du secrétariat général des ministères sociaux. Ce rattachement fait avec la RGPP aura été la source de nombreux problèmes.
- Le rattachement à la DGRH de l'Éducation nationale
- Le renouvellement des personnels des corps spécifiques partant à la retraite par l'organisation de concours. Ce qui, pour l'instant, n'est pas le cas pour tous les corps.

Égalité femmes - hommes : de l'importance de poursuivre la lutte contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge...

Après la suppression des ABCD de l'égalité, en juin dernier, l'UNSA Éducation réaffirme son attachement à la mise en place d'un programme de lutte contre les stéréotypes qui doit concerner l'ensemble de la communauté éducative.

Il est indispensable de donner des outils pour amener les élèves à se poser la question de l'égalité entre les filles et les garçons. Les différences entre les hommes et les femmes sont socialement construites dès le plus jeune âge et les stéréotypes risquent d'entraîner une représentation faussée des unes et des autres.

L'UNSA Éducation souscrit pleinement au rapport du Sénat, sorti en juillet dernier, sur les manuels scolaires qui appelait à la généralisation et l'amplification d'un programme « visant à transmettre des valeurs d'égalité et de respect entre les filles et les garçons, reposant sur les acteurs de la communauté scolaire (...) et irriguant tous les programmes et toutes les disciplines ».

Désormais, c'est un secrétariat d'État, sous la responsabilité de la ministre de la Santé et des Affaires sociales, qui est en charge des questions des droits des femmes.

L'UNSA Éducation souhaite et veillera à ce que des passerelles existent entre ce ministère et le ministère de l'Éducation nationale afin de poursuivre ce qui avait été mis en place, depuis deux ans, de façon judicieuse et efficace au sein du ministère des Droits des femmes.

Priorité à l'École publique !

Parce qu'elle est la seule École qui accueille tous les élèves, la seule qui garantit la liberté de conscience de chaque élève et notre cohésion sociale, pour l'UNSA Éducation, l'École publique, laïque et gratuite doit être la priorité de l'État.

11 milliards et toujours plus de cadeaux pour le privé, ça suffit !

Ces dernières années, l'enseignement privé a encore bénéficié de nouveaux avantages :

STOP
aux **cadeaux**
pour les
écoles privées
Loi Carle - Rythmes - 10 milliards d'argent public...

*Priorité à l'École
publique et laïque !*



- d'abord avec la Loi Carle qui oblige les maires à financer la scolarisation d'élèves dans un établissement privé hors commune alors même qu'il y a une école publique ;
- ensuite avec l'article 67 de la Loi de la Refondation qui rend possible le versement direct aux écoles privées du fond d'amorçage destiné à financer les activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes. A l'heure où l'on cherche à réduire les dépenses publiques, l'UNSA Éducation exige une orientation politique qui fasse clairement le choix de l'École publique, laïque et gratuite.

Pour la laïcité, Pour l'Égalité, la cohérence c'est le choix de l'École publique !

On ne peut pas vouloir refonder l'École de la République, remettre enfin la laïcité à sa juste place dans notre système éducatif (Charte de la laïcité, enseignement laïque de la morale...), rappeler la proximité de la bataille pour la liberté de conscience et celle pour l'Égalité (notamment Femme-Homme) ... et continuer à financer ainsi et à ce point, les écoles privées avec l'argent de tous. D'autant qu'à plus de 95%, ces écoles sont des écoles catholiques dont les responsables ont été très clairement engagés contre les projets de loi progressistes concernant la famille ou l'Éducation à l'Égalité fille-garçon.



Le choix d'un combat positif



HORS DE FRANCE

L'enseignement français à l'étranger

L'enseignement français à l'étranger est actuellement en pleine mutation. Confrontés à une demande d'inscriptions très soutenue et à une aide de l'État beaucoup plus contrainte que par le passé, les autorités françaises et les opérateurs historiques sont face à des choix plus que difficiles.

Il s'agit à la fois de maintenir l'excellence du réseau, tout en le diversifiant. La politique d'influence que souhaite développer l'État suppose des moyens qui ne sont plus au rendez-vous. Fonctionnant depuis plusieurs années avec des personnels détachés dont le nombre ne suit pas l'évolution des effectifs d'élèves, les établissements ont désormais massivement recours à des enseignants non titulaires, recrutés localement. A cela, il faut ajouter les investissements coûteux indispensables à la rénovation ou à la construction des établissements accueillant les élèves.

Ces contraintes se traduisent par une très forte augmentation des frais de scolarité. La crise aidant, les familles les moins aisées s'éloignent de notre enseignement. En revanche, cette situation favorise l'accès d'une « clientèle plus fortunée » dont les exigences portent désormais autant sur le standing que sur la spécificité de notre enseignement et les valeurs qu'il véhicule. En termes d'organisation et de confort, c'est le modèle anglo-saxon qui séduit.

Si notre réseau compte plus de 450 établissements, seuls 75 sont administrés directement par la France. Les autres sont gérés par des associations de droit privé et, compte tenu de la situation actuelle, le dialogue avec les opérateurs s'avère maintenant délicat. Certains souhaitent désormais se libérer du « carcan » administratif et financier de l'AEFE.

L'exemple le plus frappant a été celui du lycée français de Mexico. A la suite de conflits avec les personnels, conflits habilement utilisés, le Conseil d'Administration de cet établissement, fleuron de notre enseignement depuis 1950, a mis fin unilatéralement au conventionnement qui le liait avec l'AEFE. Cela s'est traduit, en juillet 2014, par le départ du lycée de quelques 70 détachés français.

À l'éviction de nos collègues ont fait suite des initiatives pour le moins surprenantes. Des sites connus pour leur lien avec l'OPUS DEI et les milieux traditionnalistes chrétiens (Le Salon Beige, Chrétienté info, Islam contre Occident) ont publié des offres d'emploi pour les personnels résidents. Cette initiative n'a jamais été publiquement contestée par l'établissement qui désormais pourra recruter des « professeurs compétents et avec un bon esprit ».

Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'une nouvelle convention a été signée avec le LF de Mexico. L'Agence a pour le moment refusé d'en communiquer les termes à son Conseil d'Administration et aux organisations syndicales !

Le choix d'un combat positif

